

**LA VIE SAUVAGE
EMPRUNTE AUSSI
NOS ROUTES**

GARDONS-LES APTES À LA VIE

La Wallonie possède un patrimoine naturel riche en espèces sauvages.



Ces dernières décennies, les activités humaines ont eu comme conséquence l'appauvrissement de ce patrimoine naturel.

A la suite de la destruction de nombreux habitats naturels abritant une flore et une faune diversifiées (landes, prés de fauche, zones humides, etc.) une part importante des espèces ont vu leurs populations menacées d'extinction. Le bleuet est certainement l'espèce la plus répandue et la plus connue qui a subi en l'espace de quelque années une régression importante au point d'avoir presque totalement disparu.

Par ailleurs, les efforts importants consentis pour l'achat ou la subvention de réserves naturelles ne suffisent pas à endiguer l'érosion du patrimoine naturel. Dès lors, des mesures doivent être prises afin de développer les potentialités d'accueil de la vie sauvage sur l'ensemble du territoire.

Cette mission est l'apanage de tous, car chacun est utilisateur et gestionnaire de l'espace qu'il occupe.

Dans ce cadre, le Ministère de la Région wallonne, par le biais de la Division de la Nature et des Forêts, initie et soutient des projets à l'échelle de la Wallonie.



Parmi ceux-ci, la campagne de fauchage tardif des bords de routes encourage les communes à opter pour une gestion différenciée des accotements, fossés et talus routiers.

Ce projet concerne environ 4000 ha de bords de routes communaux.

Les bords de routes communaux sont partagés entre:

- les zones de fauchage intensif, caractérisées par des fauchages répétés tout au long de la période de croissance des végétaux afin d'assurer la protection et le confort des usagers de la route ;
- les zones de fauchage tardif (4000 ha), caractérisées par un fauchage annuel pratiqué au plus tôt au 1^{er} août.



Dans beaucoup d'endroits, hormis la bande de sécurité régulièrement fauchée sur une largeur de +/- 1.20m, les bords de routes sont fauchés tardivement. Cette différence de traitements entre les zones herbeuses permet d'établir un équilibre entre les aspects de sécurité routière et les aspects écologiques que peuvent présenter les bords de routes.

Les carrefours et l'intérieur des virages font l'objet de fauchages intensifs sur toute la largeur du bord de la route.

Par le biais de l'opération de fauchage tardif, un grand nombre de plantes, d'animaux et de champignons trouvent sur les bords de routes des conditions de vie favorables à leur développement.



En Wallonie, plus de 2000 relevés botaniques ont été réalisés sur les bords de routes du réseau routier communal. Ces inventaires ont révélés la présence d'au moins 705 espèces végétales différentes, soit environ 50 % des espèces végétales observées naturellement sur le territoire wallon!

Parmi celles-ci, 52 espèces sont protégées par la loi.

Sur les bords de routes les espèces végétales sont nombreuses et les habitats variés.



Prairie de fauche de basse altitude



Pelouse silicicole sur sables



Pelouse caractérisée par la présence d'espèces à affinités méridionales



Prairie de fauche avec influence montagnarde



Pré de fauche frais sur marnes

Chacune trouve sa place en fonction du climat, de l'exposition au soleil, du relief, de la nature du sol, etc. Ces facteurs varient parfois très rapidement le long des routes. Ainsi, les talus, fossés et accotements apparaissent comme une succession de petits habitats qui, mis côte à côte, renforce l'intérêt biologique de ces milieux.

Pour réussir le **FAUCHAGE TARDIF**, il y a lieu de faucher lorsque la floraison des espèces présentes est terminée. Au sud du sillon Sambre et Meuse ou, pour certains talus situés au nord de ce sillon, la date du 1er septembre est préférée à celle du 1 août.



Le **FAUCHAGE INTENSIF** empêche la floraison et la fructification d'un grand nombre d'espèces végétales. Il engendre une uniformisation de la végétation des bords de routes. Seules quelques espèces occupent l'espace. Le fauchage intensif supprime également la nourriture et le gîte d'un grand nombre d'espèces animales.

Afin de maintenir les bords de routes aptes à la vie, l'usage des herbicides est interdit sur les accotements, talus, bermes et autres terrains du domaine public faisant partie de la voirie ou y attenant.
(Arrêté de l'Exécutif wallon du 24 avril 1986).

L'usage d'herbicides sur les bords de routes est la plus mauvaise forme d'entretien. Les herbicides permettent après l'élimination du tapis végétale, une colonisation par des plantes souvent indésirables comme les chardons.

Le fauchage tardif des bords de routes suscite parfois la crainte de voir proliférer des plantes souvent qualifiées de "mauvaises herbes". La connaissance des caractéristiques de la flore incriminée permet de lever beaucoup d'inquiétude à ce sujet. En effet, les "mauvaises herbes" sont principalement des plantes annuelles, pionnières (elles croissent sur des sols nus) et nitrophiles (elles croissent sur des sols riches en nitrates). A l'inverse, les espèces observées sur les bords de routes sont principalement des plantes vivaces qui ne trouvent pas des conditions de croissance optimales dans les terres de cultures.

Le maintien d'un tapis végétal fermé sur les bords de routes constitue la meilleure garantie pour éviter tout risque de prolifération de plantes non désirées.

La végétation des bords de routes va attirer une multitude d'espèces animales

Les nombreux habitats naturels observés sur les bords de routes fournissent le gîte, le couvert et le support très attendu par de nombreuses espèces animales.



Le Demi-Deuil
(*Melanargia galathea*)
sur centaurée jacée
(*Centaurea jacea*)



Insectes, oiseaux, mammifères, reptiles fréquentent les bords de routes qui rencontrent leurs exigences vitales.

Les bords de routes en fauchage tardif participent au maintien des équilibres biologiques.



La végétation des bords de routes attire une série d'animaux parmi lesquels beaucoup sont capables de réguler, à l'un ou l'autre stade de leur développement, les populations qui ravagent nos cultures (les pucerons notamment). Ces espèces sont définies comme des auxiliaires (les coccinelles, les syrphes, etc.) qu'il convient d'encourager.

Pour ce faire, des floraisons continues et abondantes leurs seront nécessaires, mais ces sources de nourriture devront aussi se trouver à proximité des zones infectées. Dès lors, on perçoit très bien l'intérêt du fauchage tardif des bords de routes en milieu agricole.

Les insectes butineurs ont également un rôle très actif dans la pollinisation des cultures et des arbres fruitiers notamment.



Afin de mettre rapidement un terme au fauchage intensif généralisé, souvent dépourvu de toutes préoccupations écologiques, la Région wallonne a le souci de promouvoir l'application d'un fauchage raisonné des bords de routes selon des modalités définies par un grand nombre de scientifiques (botanistes, zoologistes, agronomes,...) et de gestionnaires de voiries.



Aussi, le fauchage tardif pratiqué par la commune répond à une réelle envie de conserver toutes les formes de patrimoine naturel.

Les panneaux "FAUCHAGE TARDIF - ZONE REFUGE" reconnaissent aux bords de routes leur qualité de refuge naturel.

Publié et diffusé par la Direction générale
des Ressources naturelles et de l'Environnement

Téléphone : 081/33.50.50
<http://environnement.wallonie.be>

Téléphone vert : 0800-1 1901

Publication gratuite

Responsable de la publication : V. Joniaux, DNF
Auteur : F. Naveau, DNF
Photos : L. Bailly, F. Naveau



Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement

15, Avenue Prince de Liège 5100 Jambes